Compte rendu de la réunion du conseil citoyen pour la démocratie participative à Labruyère-Dorsa (CCDP) du samedi 25 novembre 2023

Participants, membres du conseil citoyen : Mme Nelly BONIS, Mr Daniel CUSSAC, Mr Quentin GRAVELIER, Mr Olivier MOJARD, Mr Cédric Faure, Mr Jérémy EYCHENNE

Mairie: Mr Julien GODEFROY, Mme Béatrice POUPART

Excusés: Mr Virgil HOCQ, Mme Mélanie NEMOZ

Ordre du Jour:

Eclairage public

- Loi d'accélération des Energie renouvelables
- Compagne de recensement de la population 2024
- Points divers

Eclairage public:

L'extinction de l'éclairage public dans notre commune est mise en place, à l'essai, de 00h à 6h du matin, sur la traversée principale du village et les lotissements « des Terrasses » et de « l'Oustal » depuis le mois de février.

Seul le chemin du Rivel, a débuté l'extinction au mois d'octobre, suite à l'attente de l'installation de l'horloge astronomique et quelques longueurs administratives. A ce jour, les habitants paraissent satisfaits. Un questionnaire auprès de ces derniers sera distribué au cours de l'année 2024, pour que chacun ait la possibilité de s'exprimer à ce sujet.

Loi d'accélération des Energies Renouvelables :

Le Maire explique à l'assemblée la loi de juin 2023, d'accélération des Energies Renouvelables, pour laquelle l'état demande aux communes d'identifier les toits ou zones publiques qui pourraient être potentiellement des zones d'accès pour l'installation de panneaux photovoltaïques.

Pour notre commune les zones identifiées sont, les toits de la mairie, de la Halle Henri Malterre, de la salle des fêtes et potentiellement du terrain de tennis en imaginant une structure qui supporterait les panneaux photovoltaïques Ces zones seront discutées et votées lors du prochain conseil municipal.

Recensement de la population :

Le recensement de la population sur notre commune aura lieu entre le 18 janvier et le 17 févier 2024. Ce recensement, via l'INSEE, a lieu tous les 5 ans dans les communes de moins de 10000 habitants.

Pour cela, un agent recenseur a été recruté, en la personne de Hugues CHATELIN, en recherche d'emploi. Une rémunération lieu sera versé par notre commune.

Il devra assister à 2 formations avant de recenser dans un premier temps toutes les habitations de la commune, puis dans un second temps, distribuer les documents et expliquer individuellement aux habitants qu'ils devront remplir ces documents via internet en priorité, ou papier le cas échéant. Le recensement étant obligatoire, il aura tout un travail de suivi à effectuer, en lien avec Christel, notre secrétaire de mairie qui sera sa référente.

Points divers:

Le stationnement gênant dans la rue principale, est évoqué par des membres du conseil citoyen. Il est à noter que des habitants se stationnent très régulièrement sur les trottoirs de la rue principale, dû notamment à la condamnation par arrêté municipal de quelques places pour permettre la construction d'une habitation. Les travaux prenant du retard, la gêne occasionnée par les stationnements irréguliers n'est plus tolérable. De plus, certains véhicules empiètent sur la route au niveau de la chicane centrale et deviennent dangereux.

Le Maire s'engage à entrer en contact avec les personnes concernées, via un courrier, afin de palier au problème.

Le radar pédagogique, coté entrée Grépiac, a de nouveau été percuté par un camion. Les dégâts occasionnés sont plus importants que la première fois. Le capot de protection étant cassé, il n'est pas possible de le remettre en place car les batteries ne seraient plus abritées.

De plus, le risque d'être de nouveau bousculé est grand. Le choix d'attendre a donc été fait, avec l'idée de reculer le panneau d'entrée en agglomération et par la même occasion de changer l'emplacement du radar pour qu'il soit moins exposé à l'accrochage et mieux placer par rapport à la nouvelle zone 30.

En dernier point, le Maire a évoqué un projet de rénovation de l'intérieur de la salle des fêtes (acoustique, agencement...). Ce projet mérite une grande réflexion, qui aura lieu en 2024 pour entreprendre les travaux en 2025.

Pour cela, un groupe de travail sera mis en place, les membres du conseil participatifs sont invités à y participer selon leur souhait.